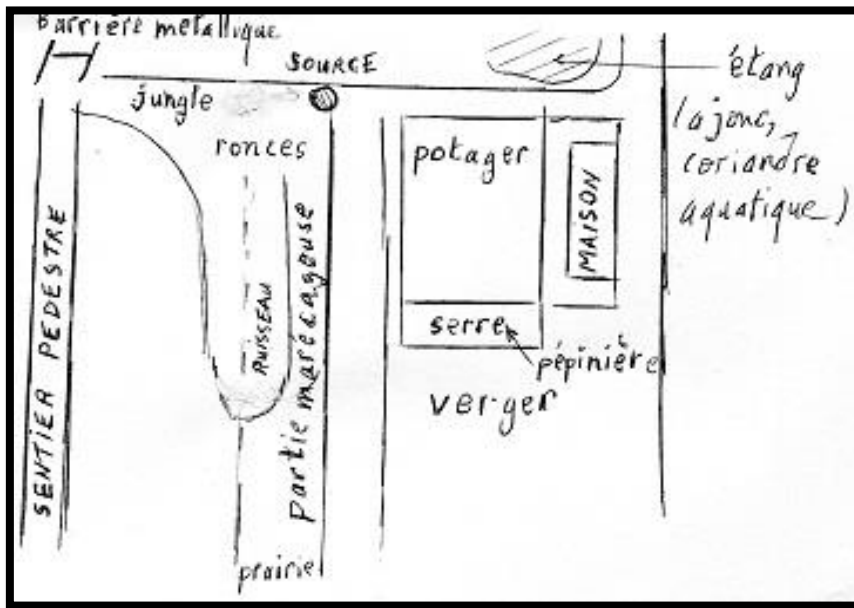
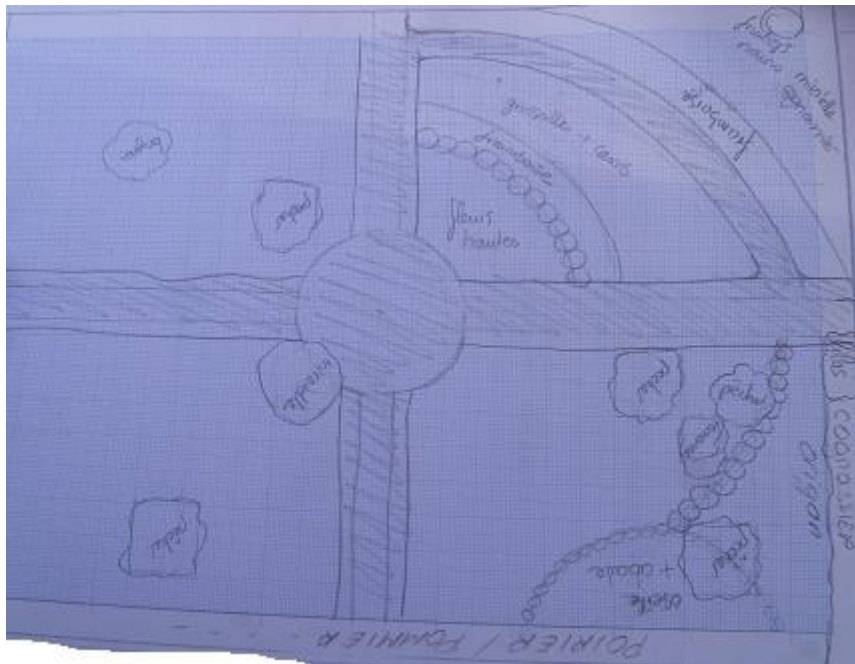


Annexe : Plan jardin pour Corinne

Note : Ce document fait suite au document « **Éléments de permaculture** ».



Plan du jardin de Corinne (état actuel. Seule la « serre-pépinière » n'existe pas encore).



Un projet et plan du jardin proposé pour Corinne.



Jardin de l'Abbaye de Daoulas (vue aérienne). Le jardin rêvé par Corinne.

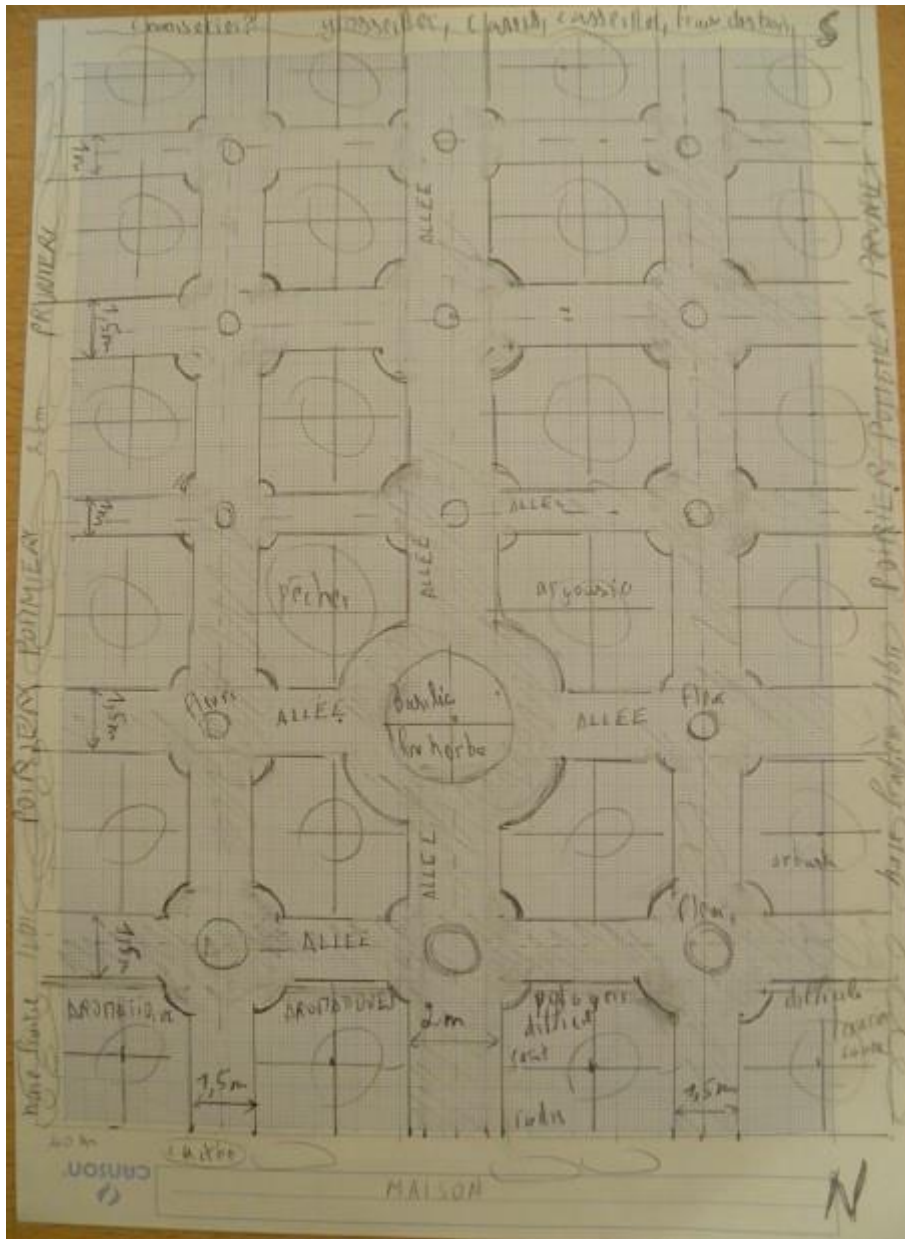
Source : <http://www.apjb.org/fr/parcs/abbaye-de-daoulas.html>



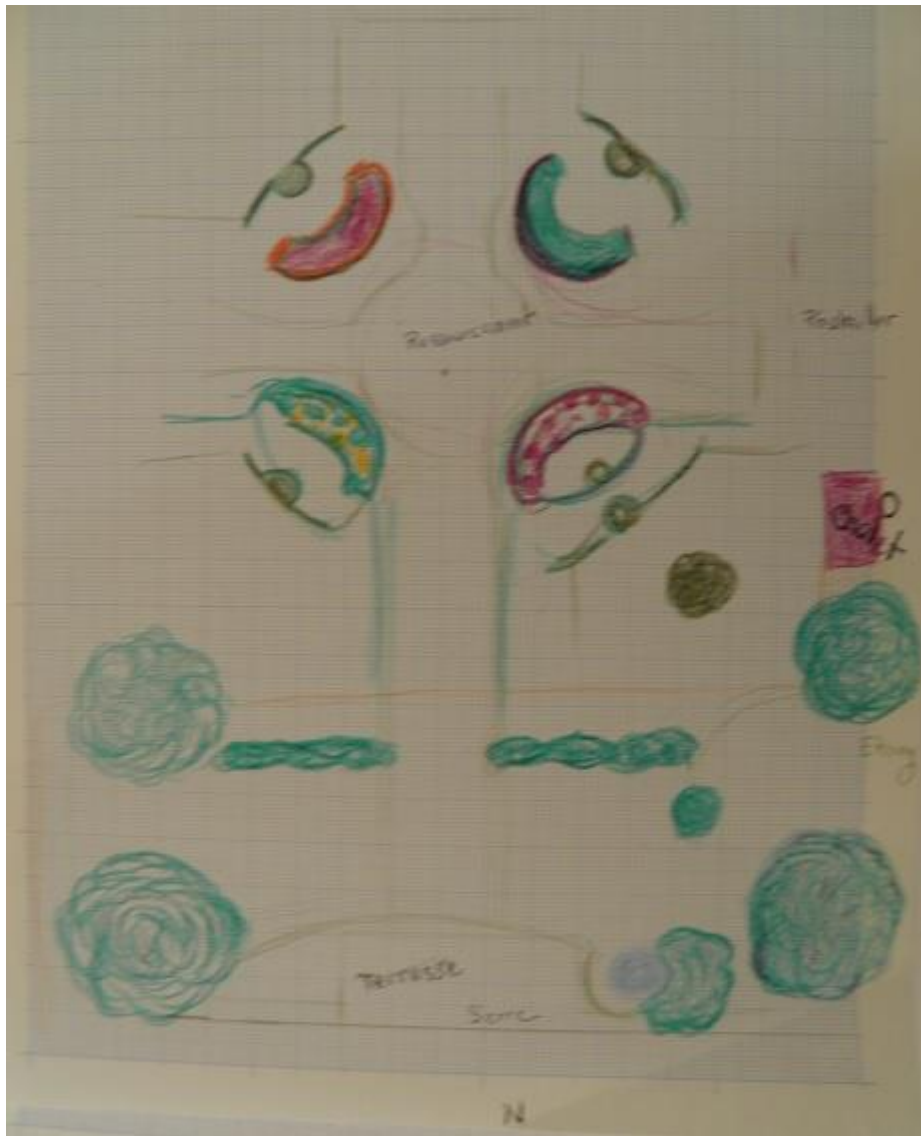
Un autre plan proposé pour le jardin de Corinne (par Chrystèle).



Un plan proposé pour le jardin de Corinne (par X ?).

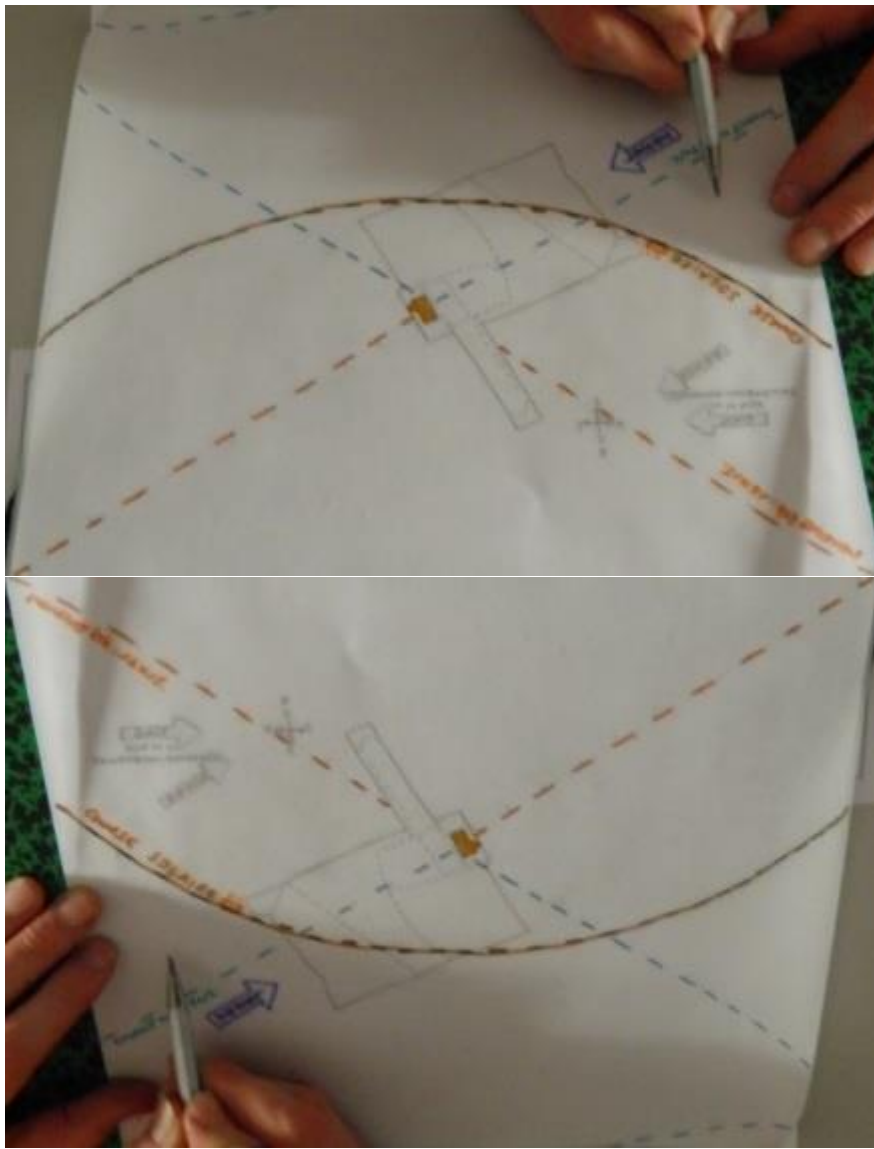


Un plan proposé pour le jardin de Corinne (par Benjamin).



Un plan proposé pour le jardin de Corinne (par Corinne).

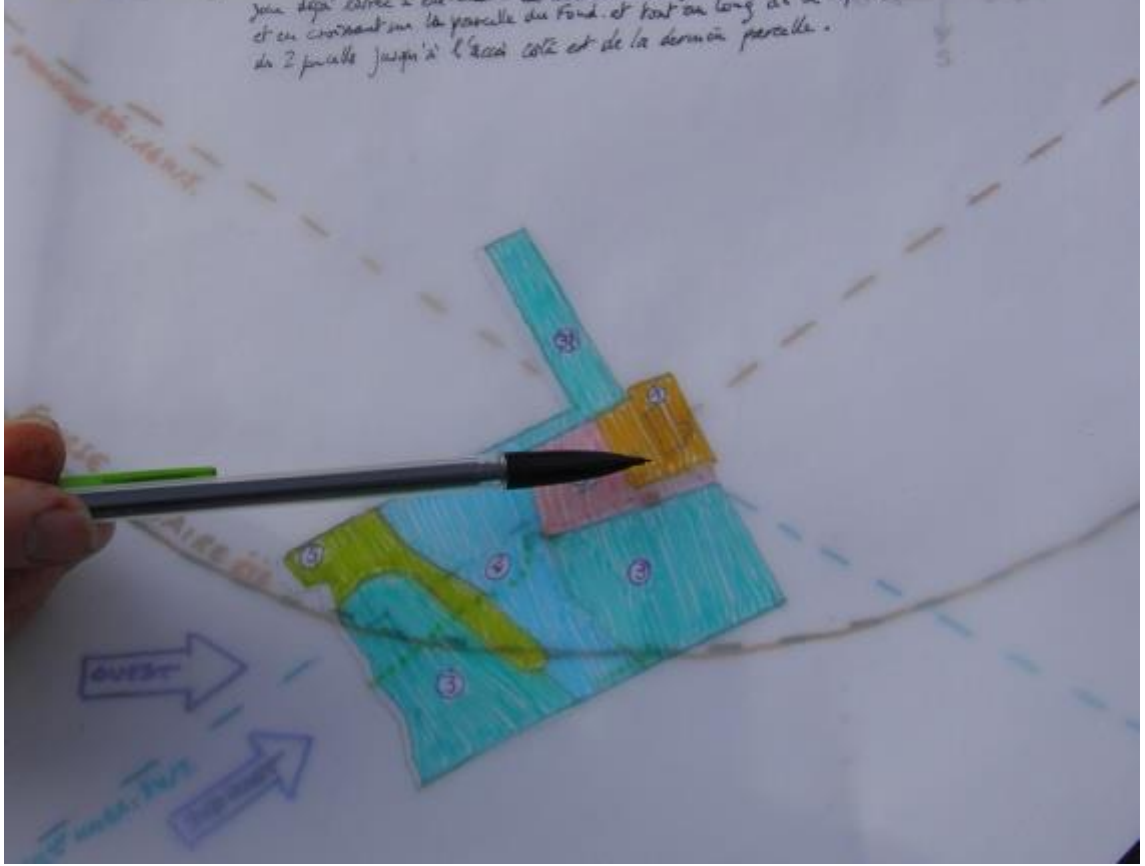


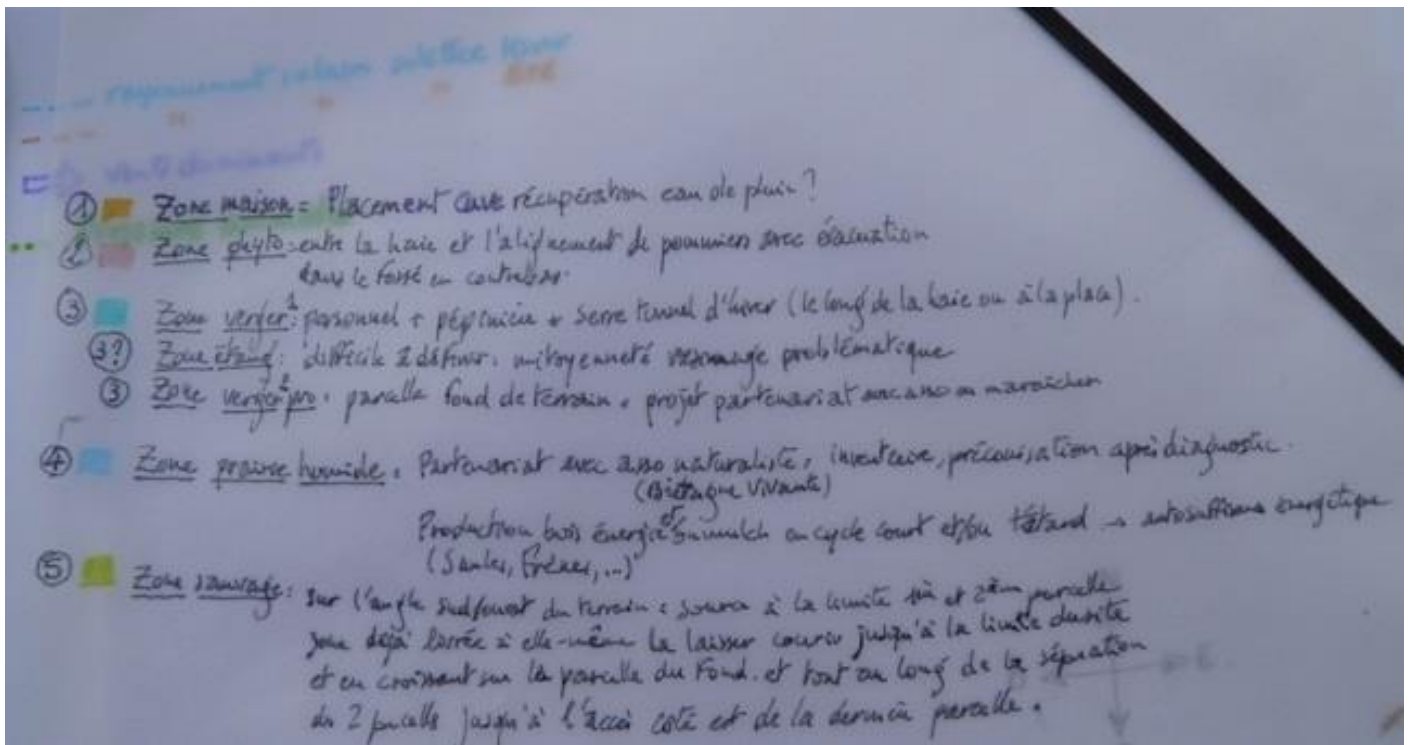


Course du Soleil.

--- réajustement selon météo hiver
 --- vents dominants
 ... Pressions animales

- ① **Zone maison** = Placement avec récupération eau de pluie?
- ② **Zone phyto** = entre la haie et l'alignement de maisons avec éolisation dans le fossé en contrebas.
- ③ **Zone verger** = personnel + pépinière + serre tunnel d'herbe (le long de la haie ou à la place).
- ③? **Zone étang** = difficile à définir, microclimat, paysage problématique
- ③ **Zone verger pers** = parallèle fond de terrain = projet partenariat avec asso ou maraicher
- ④ **Zone prairie humide** = Partenariat avec asso naturaliste, inséparable, précision terrain après diagnostic (Bretagne Vivante)
 Production bois énergie Saumich à cycle court et/ou têtard → autosuffisance énergétique (Saulces, Fréchet, ...)
- ⑤ **Zone sauvage** = sur l'angle sud-ouest du terrain = suivre à la limite sud et sud-ouest zone déjà créée et elle-même la laisser courir jusqu'à la limite du site et en croisant sur la parcelle du fond et tout au long de la séparation de 2 parcelles jusqu'à l'axe côté est de la dernière parcelle.





Commentaires : 1) zone maison : Placement, avec récupération eau de pluie ?

2) zone phyto-épuration : entre la haie et l'alignement de pommiers avec évacuation dans le fossé en contrebas

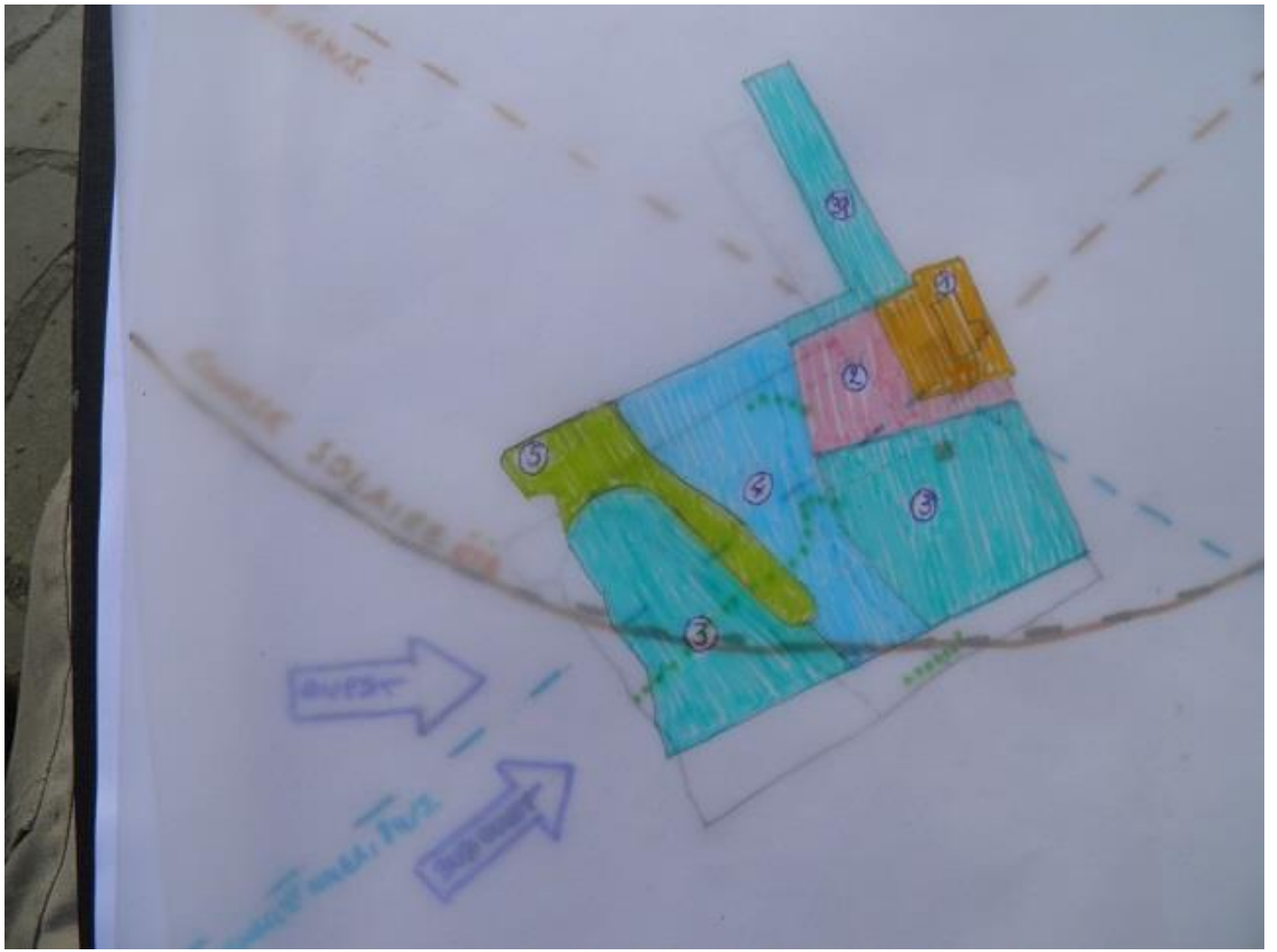
3) zone verger : personnel + pépinière + serre tunnel d'hiver (le long de la haie ou à la place).

3 ?) zone étang : difficile à définir : mitoyenneté, voisinage problématique.

3) Zone verger pro : parcelle fond de terrain = projet partenariat avec association ou maraîcher.

4) zone prairie humide : partenariat avec association naturaliste (Bretagne vivante (?)), inventaire, préconisation après diagnostic. Production bois énergie et/ou mulch en cycle court et/ou têtard => autosuffisance énergétique (saules, frênes ...).

5) zone sauvage : sur l'angle sud-ouest du terrain : source à la limite 1^{ère} et 2nd parcelle. Zone déjà laissée à elle-même. La laisser couvrir (?) jusqu'à la limite densité et en croissant sur la parcelle du fond et tout au long de la séparation des 2 parcelles jusqu'à l'accès côté est de la dernière parcelle.



BIO - INDICATION



Espèces bio-indicatrices aquatiques.